



Pointe-à-Pitre, le 8 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA SA BOIS-DEBOUT NOUS VOLE !

Le 16 mars 2020, la chambre sociale de la cour d'appel de Basse-Terre a confirmé le jugement rendu le 31 mars 2017 par le conseil des prud'hommes de Basse-Terre.

La cour d'appel a condamné de nouveau la SA BOIS-DEBOUT à nous payer des rappels de salaire, primes, 13^{ème} mois et le paiement sans proratisation de l'accord BINO.

Nous rappelons que nous avons dû faire grève du 4 au 13 avril 2017 pour contraindre la SA BOIS-DEBOUT à payer la provision sur nos rappels de salaires de 2010 à 2015.

Malgré cette condamnation, la SA BOIS-DEBOUT fait de la résistance. Toutes nos actions engagées depuis le 05 juin 2020, se sont révélées vaines.

La direction de la SA BOIS DEBOUT a saisi la cour de cassation alors qu'elle sait pertinemment qu'elle doit exécuter la décision de la chambre sociale de Basse-Terre.

La CGTG a dû payer 2400€ pour demander le retrait du rôle de cette affaire. La cour de cassation doit statuer le 4 mars 2021.

En refusant d'appliquer cette décision, la SA BOIS-DEBOUT continue de nous gruger, les anciens comme les nouveaux embauchés. Ce vol a des conséquences néfastes sur tout : nos salaires, nos indemnités, ainsi que nos pensions de retraites.

Etant donné que la cour d'appel n'a pas statué sur les sommes dues après septembre 2015, la CGTG et nous, ouvriers agricoles, avons décidé de saisir à nouveau le conseil de prud'hommes pour que les effets de cette décision de justice s'appliquent dans le temps.

**L'affaire est appelée le 9 février 2021 à 9 heures
devant le conseil de prud'hommes de Basse-Terre.**

Dans son dernier procès-verbal de 2020, le conseil d'administration de la SA BOIS DEBOUT affirme avoir provisionné cette somme. L'argent est là ! Pourquoi refuse-t-elle de nous payer ?

Le LPG, le SYNPROBAN, l'UGPBAN et tous les acolytes de la SA BOIS DEBOUT nous avaient pourtant incités à saisir les tribunaux. Nous avons gagné ! Ils refusent de payer ! Voilà leur dialogue social.

La SA BOIS DEBOUT pense pouvoir venir à bout de nos actions en comptant sur le décès de tous ceux qui se battent. Elle se trompe lourdement ! Même si la SA BOIS DEBOUT a aussi participé activement à notre empoisonnement au chlordécone !

LE COMBAT CONTINUE !

NOUS SOMMES EN LÉGITIME DÉFENSE !

Section syndicale CGTG BOIS-DEBOUT